

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR DES ASSUJETTIS PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Maîtriser les règles applicables

OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de TVA et de droits de mutation à titre onéreux applicables aux opérations immobilières.
- Savoir s'approprier les instructions de l'Administration concernant la réforme de mars 2010, et être sensibilisé aux enjeux financiers.

PUBLIC, PRÉREQUIS & NIVEAU

Notaires & Professionnels de l'Immobilier
Cabinets d'expertise comptable :

- Commissaires aux Comptes
- Experts-comptables & collaborateurs

Prérequis : Maîtriser les règles de base en matière de TVA.

Niveau :

☒ Professionnel ☐ Avancé ☐ Expert

MODALITÉS

Intervenant :

Expert Fiscalité, TVA & Immobilier.

Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

RÉGIME DE TVA APPLICABLE AUX OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

- Règles de TVA applicables aux opérations immobilières réalisées par les assujettis
 - Dans le cadre de leur activité économique :
 - ⇒ Opérations taxables de plein droit
 - ⇒ Opérations exonérées / exonérées avec option pour la TVA
 - Modalités de taxation à la TVA des opérations immobilières
 - ⇒ Notion « d'assujetti agissant en tant que tel »
 - ⇒ Base d'imposition à la TVA
 - ⇒ Fait générateur et exigibilité de la TVA
 - ⇒ Redevable de la TVA / Droits à déduction
 - Liquidation de la TVA
 - ⇒ Livraisons de terrains à bâtir / non à bâtir
 - ⇒ Livraisons d'immeubles neufs / achevés depuis plus de 5 ans
 - ⇒ Livraisons à soi-même (LASM) d'immeubles neufs
- Règles de TVA applicables aux opérations immobilières réalisées hors d'une activité économique

DROITS DE MUTATION À TITRE ONÉREUX APPLICABLES AUX OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR DES ASSUJETTIS

- Droits de mutation à titre onéreux applicables aux acquisitions d'immeubles soumises à la TVA
- Régime spécial des achats en vue de la revente réalisée par des assujettis
- Exonération des acquisitions d'immeubles par des assujettis avec engagement de construire

CAS PRATIQUES / RAPPEL DE LA LÉGISLATION.

TARIFS

PAR PERSONNE



1 JOUR
7 HEURES



Société 760 € HT

Cabinet d'expertise-comptable 570 € HT

Formation intra Sur devis
(France entière) à partir de 2400 € HT

Scannez pour choisir votre session de formation

